GRAND CONSEIL **QUE 2206**
de la République et canton de Genève

Signataire : Leonard Ferati

Date de dépôt : 22 mai 2025

Question écrite urgente

Coût estimé d'une revalorisation salariale des professions du secteur santé-social requérant un bachelor (HES) de la classe 15 à la classe 16

Considérant que plusieurs professions du domaine social et de la santé (assistant social, éducateur, infirmier, animateur socioculturel, sage-femme, technicien en radiologie médicale, etc.) requièrent désormais un bachelor délivré par une haute école spécialisée (HES) ;

considérant que ces professions sont actuellement classées en classe 15 de l'échelle salariale de l'Etat, alors que la reconnaissance formelle de la formation HES justifierait une revalorisation en classe 16 selon les barèmes en vigueur (pondération de 10 points supplémentaires dans le profil de poste) ;

considérant que cette situation soulève une problématique d'égalité de traitement entre professions équivalentes en termes de formation et de responsabilité,

le Conseil d'Etat peut-il indiquer :

1. ***Quel serait le coût annuel estimé pour les finances cantonales d'une revalorisation de toutes les professions concernées du secteur santé-social, requérant un bachelor HES, de la classe 15 à la classe 16 ?***
2. ***Combien d'employé-e-s de l'Etat, ainsi que dans les institutions subventionnées appliquant la grille salariale de l'Etat, seraient concerné-e-s par une telle mesure ?***
3. ***Le Conseil d'Etat entend-il effectuer une telle évaluation dans le cadre de la réforme G'Evolue ou via une autre démarche ? Si oui, selon quel calendrier ?***